

COMMUNIQUE DE PRESSE
Paris, le 2 avril 2020

Garantir le meilleur service postal possible pendant la crise sanitaire

La Poste, après avoir mis en place les dispositifs nécessaires à la protection de la santé des postières et des postiers, transformé son organisation pour stabiliser une nouvelle organisation industrielle socle permettant d'assurer ses missions dans la durée et établi un dispositif pour traiter les flux de la période des prestations sociales, déploie des améliorations au service postal sur tout le territoire.

Interpellés par les élus et les acteurs économiques de terrain, l'AMF et La Poste se sont concertés sur l'organisation mise en œuvre par La Poste dans les territoires depuis trois semaines et sur les améliorations en cours.

François Baroin et Philippe Wahl se sont accordés pour que soient améliorées prioritairement la présence postale, la distribution du courrier et les conditions d'approvisionnement en liquidités notamment dans la perspective du versement des prestations sociales le 4 avril prochain.

Le Groupe La Poste densifie sa présence en zone rurale, avec pour objectif que, dans tous les départements, plus de 60 % des habitants soient à moins de 5 km ou moins de 20 minutes en trajet automobile d'un point de présence postale. Pour cela, La Poste va rouvrir dès la semaine prochaine 400 bureaux habituellement tenus par un « facteur-guichetier » (un postier qui tient le bureau en complément de sa tournée) et, dès la deuxième semaine d'avril, 600 supplémentaires.

La Poste a également prévu de renforcer très prochainement ses équipes pour augmenter progressivement le nombre de jours de distribution de la presse quotidienne, des colis et des courriers.

Pour accompagner l'action de La Poste et répondre aux attentes des citoyens, l'AMF invite les maires des communes et intercommunalités dotées d'agences postales communales ou intercommunales, à faciliter l'accès à leurs agences (ouverture ou prise de rendez-vous).

Cet effort est particulièrement attendu à compter du 4 avril, au moment du versement des prestations sociales. Il permettra d'offrir un service de dépannage financier pour les citoyens qui en ont le plus besoin.

Ces dispositions seront accompagnées par La Poste de toutes les mesures garantissant l'accueil des citoyens et la sécurité des agents délivrant ce service.